

Centre de la petite enfance et garderie

### Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

**Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la Loi et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.**

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction des plaintes et des inspections](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

**Dans la section de l'article visé :**

R : renvoie au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

### Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

### Garde de nuit (Garde atypique)

Lorsque vous gardez des enfants la nuit, vous devez vous assurer de respecter certaines obligations relatives aux ratios, à la qualification, à la surveillance et la disposition de certains équipements, notamment les lits pour les enfant de moins de 18 mois et la literie.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Vous devez respecter le ratio suivant lorsque vous recevez un enfant à coucher la nuit ou une partie de la nuit et ce durant la prestation de services de garde éducatifs :	<b>R123.0.9</b>			
• Au moins 2 membres du personnel de garde		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Au moins 1 membre du personnel de garde sur 3 est qualifié et présent		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La surveillance auditive des enfants est constante et sous surveillance visuelle aux 30 minutes ou moins.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Équipement présent :				
• Un lit avec montants et barreaux – Pour chaque enfant de moins de 18 mois reçu		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
– Conformés à la <i>Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Un lit – Pour chacun des autres enfants reçus		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La literie permettant à chaque enfant de se couvrir.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La literie n'est pas utilisée par plus d'un enfant entre les lavages.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		